

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



ET



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE PIXEL HOLDING



Le présent document relatif aux autres informations de Pixel Holding a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 31 janvier 2017, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Pixel Holding.

Le présent document d'information complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Pixel Holding sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°17-045 par une déclaration de conformité en date du 31 janvier 2017 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Pixel Holding (pixelholding.fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

PIXEL HOLDING
30 bis, rue Sainte-Hélène
69002 Lyon

Crédit Industriel et Commercial
CM-CIC Market Solutions
6, avenue de Provence
75452 Paris Cedex 9

Kepler Cheuvreux
112 avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des Matières

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	4
2.	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR	4
2.1	Informations générales concernant l'Initiateur	4
2.1.1	Dénomination sociale.....	4
2.1.2	Siège social	5
2.1.3	Forme juridique et nationalité	5
2.1.4	Registre du commerce.....	5
2.1.5	Durée et date d'immatriculation.....	5
2.1.6	Objet social	5
2.1.7	Exercice social	5
2.1.8	Lieux où les documents sociaux de l'Initiateur peuvent être consultés	5
2.2	Informations relatives au capital social de l'Initiateur	6
2.2.1	Capital social.....	6
2.2.2	Forme des actions.....	6
2.2.3	Droits et obligations attachés aux actions	6
2.2.4	Transfert des titres.....	6
2.2.5	Instruments financiers non représentatifs du capital	6
2.2.6	Autres titres donnant accès au capital	6
2.2.7	Répartition du capital et des droits de vote	6
2.2.8	Pactes d'associés	7
2.2.9	Dividendes	7
2.3	Administration, direction et contrôle de l'Initiateur.....	7
2.3.1	Président.....	7
2.3.2	Directeur Général.....	7
2.3.3	Durée et cessation des fonctions du Président et du Directeur Général.....	8
2.3.4	Pouvoirs du Président et du Directeur Général	8
2.3.5	Rémunération du Président et du Directeur Général.....	8
2.3.6	Commissaires aux comptes.....	8
2.3.7	Décisions des associés	9
2.4	Description des activités de l'Initiateur.....	9
2.4.1	Activités principales.....	9
2.4.2	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	9
2.4.3	Effectifs.....	9
2.5	Informations Financières.....	10
2.5.1	Patrimoine – Situation financière – Résultats	10
2.5.2	Activités depuis la constitution	22
2.5.3	Modalités de financement de l'Offre	22
3.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	24

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF (« **RG/AMF** »), Pixel Holding, société par actions simplifiée au capital de 1.174.340,90 euros, dont le siège social est situé 30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002), dont le numéro d'identification est 820 503 621 R.C.S. Lyon (« **Pixel Holding** » ou « **l'Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Tessi, société anonyme au capital de 5.595.356¹ euros, dont le siège social est situé 177, cours de la Libération et du Général De Gaulle à Grenoble (38100), dont le numéro d'identification est 071 501 571 R.C.S. Grenoble (« **Tessi** » ou la « **Société** »), et les actions admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0004529147, d'acquérir la totalité de leurs actions dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (l' « **Offre** »).

Le prix de l'Offre est de 132,25 euros par action avant détachement du dividende extraordinaire et de 108,07 euros après détachement du dividende extraordinaire, sous condition de l'approbation d'une distribution exceptionnelle de réserves et de primes d'un montant de 67.647.854,04 euros soit 24,18 euros par action Tessi par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de Tessi devant se tenir le 22 février 2017, le détachement du dividende étant prévu le 23 février 2017 et la mise en paiement le 27 février 2017.

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes de Tessi non détenues par l'Initiateur, déterminé comme suit :

• actions existantes ²	2.797.678
moins actions détenues par l'Initiateur	1.513.921
Total	1.283.757

Il n'existe pas d'autres titres ou instruments financiers pouvant donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de Tessi.

L'Offre fait suite au franchissement à la hausse par l'Initiateur, le 12 janvier 2017, du seuil de 30% du capital de Tessi dans le cadre de la cession d'un bloc d'actions Tessi par un groupe d'actionnaires au profit de Pixel Holding ; elle revêt donc un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L433-3, I du Code monétaire et financier.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants RG/AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 RG/AMF, l'Offre est présentée par (i) le Crédit Industriel et Commercial (CIC) (ci-après l' « **Etablissement Garant et Présentateur** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre ainsi que par (ii) Kepler Cheuvreux en qualité d'établissement présentateur (l' « **Etablissement Présentateur** »).

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

2. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR

2.1 Informations générales concernant l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « *Pixel Holding* ».

¹ Calculé sur la base d'un capital composé de 2.797.678 actions au 31 décembre 2016.

² Il existe 138 actions auto-détenues - Source : Information transmise par la Société au 10 janvier 2017.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est fixé 30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002).

2.1.3 Forme juridique et nationalité

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 820 503 621.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été immatriculé le 24 mai 2016.

La durée de l'Initiateur est de 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (soit jusqu'au 23/05/2115), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.6 Objet social

L'Initiateur a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de gestion, ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel l'Initiateur appartient ;
- et, plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par l'Initiateur, son extension, son développement et son patrimoine social.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social a débuté le 24 mai 2016 et clôturé le 30 juin 2016, et l'exercice social précédent l'exercice en cours a débuté le 1^{er} juillet 2016 et s'est clos le 31 décembre 2016, conformément à une décision de l'associé unique de l'Initiateur en date du 20 septembre 2016.

2.1.8 Lieux où les documents sociaux de l'Initiateur peuvent être consultés

Les documents sociaux de l'Initiateur peuvent être consultés aux sièges sociaux de l'Initiateur (30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002)) et des deux établissements présentateurs de l'Offre (Crédit Industriel et Commercial : 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 9 ; Kepler Cheuvreux : 112 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16).

2.2 Informations relatives au capital social de l'Initiateur

2.2.1 Capital social

Au terme d'une augmentation de capital en numéraire décidée le 12 janvier 2017, le capital social est actuellement fixé à un montant de 1.174.340,90 euros. Il est divisé en 117.434.090 actions de valeur nominale 0,01 euro, souscrites en totalité et intégralement libérées.

2.2.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites en compte au nom de leur propriétaire.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

2.2.4 Transfert des titres

Les actions de Pixel Holding sont librement cessibles, sous la réserve ci-dessous. Les actions se transmettent par virement de compte à compte.

La cession par Pixel Holding 2 de ses actions détenues dans le capital de l'Initiateur est soumise à une autorisation préalable du conseil de surveillance de Pixel Holding 2. A l'issue d'une période d'inaliénabilité de 5 ans applicable à HLDI et HLD Europe (10 ans pour toute autre partie venant à détenir des titres de Pixel Holding 2), la liquidité de l'investissement de HLDI et HLD Europe dans Pixel Holding 2 SAS interviendra essentiellement par le transfert à un tiers de la majorité ou de la totalité du capital de Pixel Holding 2 SAS ou dans le cadre d'une introduction en bourse.

2.2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

2.2.6 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

2.2.7 Répartition du capital et des droits de vote

L'Initiateur est détenu à 100% par la société Pixel Holding 2 SAS, elle-même détenue à 77,07% du capital social et des droits de vote par HLDI, société par actions simplifiée de droit français (cette dernière étant contrôlée par le groupe Dentressangle Initiatives SAS, elle-même contrôlée par Monsieur Norbert Dentressangle), et à 22,93% du capital social et des droits de vote par HLD Europe, société en commandite par actions de droit luxembourgeois. HLD Europe est une holding d'investissement ayant la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont aucun des actionnaires ne détient plus de 40% du capital ou des droits de vote. Son associé commandité gérant est HLD Associés Europe, une société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de 125.000 euros dont le siège social est situé 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et dont le numéro d'identification est B 197552 RCS Luxembourg. HLD Associés Europe est dirigée par un conseil d'administration composé de Xavier Buck, Anne Canel, Compagnie de l'Audon (représentée par Jean-Bernard Lafonta), Robert Dennewald et HO Industries (représentée par Jean-Philippe Hecketsweiler).

2.2.8 Pactes d'associés

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau de l'Initiateur. En revanche, concomitamment à l'acquisition du bloc, HLDI et HLD Europe ont conclu un pacte relatif à Pixel Holding 2, l'Initiateur et Tessi concernant notamment la gouvernance de Pixel Holding, Tessi et CPoR Devises :

- *Gouvernance de Pixel Holding* : Sauf accord contraire de HLDI et HLD Europe, le Président de l'Initiateur sera Dentressangle Initiatives.
- *Gouvernance de Tessi* : la gouvernance de Tessi sera modifiée ultérieurement afin d'adopter une gouvernance à directoire et conseil de surveillance. Ce conseil de surveillance, tout comme le conseil d'administration de Tessi pour la période précédant la modification, comportera une majorité de représentants choisis par HLDI, au moins un représentant de HLD Europe et deux membres indépendants.
- *Gouvernance de CPoR Devises* : aussi longtemps que (x) Dentressangle Initiatives contrôlera, indirectement, la Société et (y) la Société contrôlera CPoR Devises, certaines décisions notamment celles relatives à la composition de ses organes sociaux devront faire l'objet d'une autorisation préalable de Dentressangle Initiatives avant leur adoption, sans que HLD Europe puisse s'y opposer.

Par ailleurs, certaines décisions relatives à Pixel Holding prises par Pixel Holding 2 sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance de Pixel Holding 2, soit à une majorité qualifiée nécessitant le vote positif d'HLDE (par exemple, opération d'investissement ou de désinvestissement supérieure à 5 millions d'euros, opération de fusion, scission, apport, opération de cession de titres des filiales du groupe Tessi, etc.), soit à une majorité simple (décision usuellement de la compétence du conseil d'administration ou du conseil de surveillance dans une société anonyme, décision de distribution de dividendes, etc.).

2.2.9 Dividendes

L'Initiateur n'a distribué aucun dividende depuis sa constitution.

Il est rappelé qu'un versement d'un dividende extraordinaire de 24,18 euros par action Tessi sera proposé au cours de l'Offre, ce versement étant soumis à son approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Tessi qui doit se réunir le 22 février 2017. A l'issue de l'Offre, l'Initiateur n'envisage pas de verser de dividende au cours des trois exercices suivants son entrée au capital de la Société.

2.3 Administration, direction et contrôle de l'Initiateur

2.3.1 Président

L'Initiateur est représenté, géré et administré par un Président qui est une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, associée ou non de l'Initiateur.

Le Président est nommé par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Dentressangle Initiatives, société par actions simplifiée, au capital de 653.687.040 euros, dont le siège social est situé 30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002), dont le numéro d'identification est 492 792 973 R.C.S. Lyon, a été nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée. Dentressangle Initiatives est représentée par Monsieur Vincent Menez, en qualité de Directeur Général.

2.3.2 Directeur Général

Le Président peut être assisté d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, associé ou non, portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est nommé par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président, le Directeur Général en fonction, le cas échéant, conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Monsieur Olivier Jolland, né le 16 septembre 1968 à Vinay, de nationalité française et demeurant 2, lotissement l'Orée du Bois à Corenc (38), a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée.

2.3.3 Durée et cessation des fonctions du Président et du Directeur Général

Le Président et le Directeur Général exercent leurs fonctions sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés et sans qu'un juste motif soit nécessaire.

2.3.4 Pouvoirs du Président et du Directeur Général

Le Président assume, sous sa responsabilité, la direction de l'Initiateur.

L'Initiateur est représenté à l'égard des tiers par le Président, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de l'Initiateur, dans la limite de l'objet social et sous réserve des décisions pour lesquelles les dispositions légales, les statuts de l'Initiateur ou le pacte décrit à l'article 2.2.8 des présentes donnent compétence exclusive à l'associé unique ou à la collectivité des associés.

Les décisions des associés limitant les pouvoirs du Président sont inopposables aux tiers.

Dans les rapports avec les tiers, l'Initiateur est engagé même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président peut, sous sa responsabilité, donner toutes délégations de pouvoir à toutes personnes physiques ou morales de son choix, associées ou non de l'Initiateur, pour un ou plusieurs objets déterminés, et doit prendre, à cet égard, toutes mesures nécessaires pour que soit respecté l'ensemble des stipulations des statuts de l'Initiateur.

Le Directeur Général a les mêmes pouvoirs que le Président pour représenter l'Initiateur à l'égard des tiers.

2.3.5 Rémunération du Président et du Directeur Général

La rémunération du Président et du Directeur Général est fixée par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

2.3.6 Commissaires aux comptes

Ont été nommés commissaires aux comptes de l'Initiateur pour les six premiers exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 :

Commissaires aux comptes titulaires : Grant Thornton
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Pricewaterhousecoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants : Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC)

3, rue Léon Jost
75017 Paris

Monsieur Eric Bulle
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

2.3.7 Décisions des associés

Outre les pouvoirs relevant exclusivement de la compétence de l'associé unique ou de la collectivité des associés du fait de la loi ou des statuts de l'Initiateur, relèvent également de leur compétence :

- (i) toute modification des statuts (autre que le transfert de siège social dans le même département ou un département limitrophe) et toute décision impliquant, immédiatement ou à terme, une modification des statuts de l'Initiateur ;
- (ii) la nomination et la révocation du Président ;
- (iii) la désignation du ou des commissaires aux comptes, le cas échéant ;
- (iv) la nomination et la révocation de tout Directeur Général ;
- (v) la distribution de dividendes, réserves ou primes, ainsi que le versement d'acomptes sur dividendes ;
- (vi) toute décision d'augmentation, d'amortissement ou de réduction du capital social de l'Initiateur et toute émission de valeurs mobilières ;
- (vii) toute fusion ou scission de l'Initiateur ;
- (viii) toute décision de dissolution anticipée ou de prorogation de l'Initiateur ;
- (ix) toute transformation de l'Initiateur en société d'une autre forme ;
- (x) toute stipulation d'avantages particuliers ;
- (xi) tout changement de nationalité de l'Initiateur ; et
- (xii) toute émission d'emprunt obligataire.

2.4 Description des activités de l'Initiateur

2.4.1 Activités principales

L'Initiateur est une société holding ayant vocation à détenir des actions Tessi. Il a été constitué le 24 mai 2016 pour les seuls besoins de l'Offre.

2.4.2 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

L'Initiateur n'a connaissance d'aucun litige, procédure d'arbitrage ou évènement exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

2.4.3 Effectifs

L'Initiateur ne dispose d'aucun salarié à la date des présentes.

2.5 Informations Financières

2.5.1 Patrimoine – Situation financière – Résultats

L'Initiateur a été constitué le 24 mai 2016 pour les besoins de l'acquisition de l'intégralité des actions de la société Tessi, avec un capital de 0,10 euro. Par décision en date du 12 janvier 2017, l'associé unique de l'Initiateur (Pixel Holding 2) a décidé de procéder à une augmentation de capital pour un montant de 1.174.340,80 euros, portant ainsi le capital de 0,10 euro à 1.174.340,90 euros.

Les comptes annuels de l'Initiateur au 30 juin 2016, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, étaient les suivants :

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Pixel Holding

Société par actions simplifiée
au capital de 10 €
30 bis, rue Sainte-Hélène
69002 LYON

Exercice clos le 30 juin 2016

Grant Thornton

29 rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 NEUILLY-SUR-SEINE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société Pixel Holding Exercice clos le 30 juin 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 1 mois clos le 30 juin 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **PIXEL HOLDING**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 12 décembre 2016

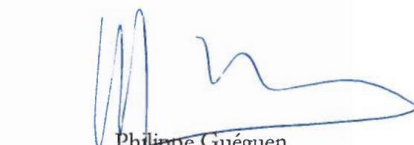
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Marc Clavierie
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Guéguen
Associé

BILAN ACTIF

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/16	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)				
Autres (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10		10	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	10		10	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	10		10	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

PASSIF	Valeurs au 30/06/16	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital				
(dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10		10	
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 291		-3 291	
SITUATION NETTE	-3 281		-3 281	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-3 281		-3 281	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	3 291		3 291	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	3 291		3 291	
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	10		10	
) Dont à plus d'un an				
) Dont à moins d'un an	3 291			
) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

	Du 24/05/16 Au 30/06/16	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	3 291		3 291	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 291		3 291	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 291		-3 291	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

	Du 24/05/16 Au 30/06/16	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mob. et créances d'actif immob.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-3 291		-3 291	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)				
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 291		3 291	
Bénéfice ou Perte	-3 291		-3 291	

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ÉTAT DES STOCKS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			NA
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF		NS	
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2016 dont le total est de 10,00 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 291,12 Euros.

L'exercice a une durée de 1 mois, recouvrant la période du 24/05/2016 au 30/06/2016.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Cette société a été constituée en vue de l'acquisition des titres TESSI

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2016 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux règlements de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CAPITAUX PROPRES

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 24/05/2016 au 30/06/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		3 291	3 291		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux					
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		3 291	3 291		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

Nonobstant les variations de trésorerie relatives à l'acquisition du bloc d'actions par Pixel Holding et au financement de l'offre publique, aucune autre variation de trésorerie n'a eu lieu dans les comptes et aucun engagement d'investissement ferme n'a été pris par la direction de Pixel Holding depuis le 30 juin 2016.

Cependant, pour rappel, le financement de l'acquisition du bloc de contrôle a été réalisé en fonds propres et par endettement au moyen d'un financement bancaire octroyé à l'Initiateur et d'un emprunt obligataire décrits ci-après :

a. à la date d'acquisition, HLDI et HLD Europe ont souscrit en numéraire à deux augmentations de capital de Pixel Holding 2 SAS, pour un montant total de 100.316.053 euros. Suite à la réalisation de ces augmentations de capital et de l'émission d'obligations décrite au paragraphe c. ci-dessous, Pixel Holding 2 SAS a souscrit en numéraire à une augmentation de capital de l'Initiateur d'un montant total de 117.434.080 euros ;

b. l'Initiateur a conclu le 31 mai 2016 et a modifié par avenant le 12 janvier 2017 un contrat de crédits d'un montant total maximum de 225.800.000 euros, prévoyant notamment la mise à disposition (i) d'une ligne amortissable d'un montant maximum de 90.300.000 euros de maturité 6 ans, dont le taux d'intérêt est égal à Euribor + 425 bps assorti d'un mécanisme d'ajustement de marge, dont les tranches 1 et 2, d'un montant total de 57.600.000 euros, ont vocation à financer l'acquisition du bloc et le refinancement de l'endettement existant (la tranche 3, d'un montant de 32.700.000 euros, ayant vocation à financer l'Offre comme décrit au paragraphe 2.11 ci-dessous) et (ii) d'une ligne remboursable *in fine* d'un montant maximum en principal de 135.500.000 euros et de maturité 7 ans, dont le taux d'intérêt est égal à Euribor + 500 bps assorti d'un mécanisme d'ajustement de marge, dont les tranches 1 et 2, d'un montant total de 86.500.000 euros, ont vocation à financer l'acquisition du bloc et le refinancement de l'endettement existant de la Société (la tranche 3, d'un montant de 49.000.000 euros, ayant vocation à financer l'Offre comme décrit au paragraphe 2.11 ci-dessous) ;

c. Pixel Holding 2 SAS a conclu le 12 janvier 2017 un contrat de souscription d'obligations simples remboursables en totalité *in fine* à leur échéance de 8 ans à compter de leur date d'émission, prévoyant notamment la souscription d'une tranche 1 le 12 janvier 2017 pour un montant de 18.600.000 euros venant à échéance le 12 janvier 2025, et destiné à financer la souscription par Pixel Holding 2 SAS d'une augmentation de capital de l'Initiateur, ce dernier devant affecter le prix de souscription ainsi reçu au financement partiel de l'acquisition du bloc de contrôle. Ces obligations produisent intérêt au taux de 10%, capitalisé annuellement.

L'Initiateur a consenti à Tessi un prêt intragroupe d'un montant en principal de 47.800.000 euros à la date d'acquisition du bloc (soit le 12 janvier 2017). Ce prêt intragroupe a pour objet le refinancement partiel de l'endettement financier existant du groupe Tessi rendu exigible dans le cadre du changement de contrôle résultant de l'acquisition du bloc. Il est prévu pour une durée de 7 ans et demi avec remboursement *in fine* et produit des intérêts à un taux de 4,8%, ce taux ayant été fixé sur la base du rapport d'un expert indépendant.

2.5.2 Activités depuis la constitution

Depuis sa constitution et jusqu'à la date du présent document, l'Initiateur a uniquement acquis un bloc d'actions Tessi le 12 janvier 2017, représentant 54,11% du capital et 54,02% des droits de vote, conformément aux termes d'un contrat de cession d'actions conclus entre l'Initiateur et M. Marc Rebouah, Mme Yvonne Rebouah, M. Julien Rebouah, Mme Corinne Rebouah et la société Faccino le 31 mai 2016 (tel qu'amendé par la suite).

2.5.3 Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où l'intégralité des actions visées serait apportée à l'Offre, le coût maximum de l'Offre s'élèverait à environ 169.776.863,25 euros.

Le financement de l'Offre est réalisé en quasi-fonds propres et par endettement comme suit :

- a. la société Dentressangle Initiatives a consenti à la société HLDI un prêt d'actionnaire d'un montant total de 88.076.863,25 euros, cette somme étant ensuite mise à disposition de Pixel Holding 2 SAS puis de l'Initiateur via deux prêts d'actionnaire conclus respectivement entre HLDI et Pixel Holding 2 et Pixel Holding 2 et l'Initiateur.
- b. un contrat de crédit conclu le 31 mai 2016 et modifié par voie d'avenant le 12 janvier 2017 octroyé à l'Initiateur, qui prévoit une autorisation de découvert d'un montant maximum de 81.700.000 euros utilisable par la banque présentatrice. Cette autorisation a vocation à être remboursée par tirage sur deux tranches : (i) la tranche 3 de la ligne amortissable d'un montant maximum de 32.700.000 euros de maturité 6 ans du contrat de crédit, et (ii) la tranche 3 de la ligne remboursable *in fine* d'un montant maximum en principal de 49.000.000 euros et de maturité 7 ans du contrat de crédit, la tranche 3 amortissable et la tranche 3 *in fine* ayant également pour objet de permettre le financement direct de certains règlements-livraisons.

3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 janvier 2017, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Pixel Holding et visant les actions de la société Tessi.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Ce document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée. »

Dentressangle Initiatives
Représentée par Vincent Menez
Président de Pixel Holding